

## APESIN SAN

WM 0714818

Numéro de commande: 0714818

Version 3.7

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : APESIN SAN  
UFI : 9XN2-80EY-R000-25A4

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit biocide  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz France Professional SASU  
Route de l'Orme des Merisiers  
91190 Saint-Aubin  
Téléphone : +330169189500  
Télécax : +330169288965  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com  
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1 H290: Peut être corrosif pour les métaux.

Corrosion cutanée, Catégorie 1A H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

## APESIN SAN

WM 0714818

Numéro de commande: 0714818

Version 3.7

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

Conseils de prudence	:	P102 <b>Prévention:</b> P280	Tenir hors de portée des enfants. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
		<b>Intervention:</b> P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.	P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
		P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
		P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:	P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
		P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
		<b>Elimination:</b> P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:  
acide methanesulfonique

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou

particulièrement bio-accumulable (vPvB).

Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acide methanesulfonique	75-75-2 200-898-6 607-145-00-4 01-2119491166-34	Skin Corr. 1B; H314 Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 STOT SE 3; H335 Eye Dam. 1; H318  Limité de concentration spécifique Skin Corr. 1B; H314 5 - 100 % Eye Dam. 1; H318 3 - < 5 %	>= 5 - < 10

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



**APESIN SAN**

WM 0714818

Numéro de commande: 0714818

Version 3.7

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

		<p>Skin Irrit. 2; H315 3 - &lt; 5 % Eye Irrit. 2; H319 1 - &lt; 3 % Skin Irrit. 2; H315 1 - &lt; 3 %</p>	
acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium	SODIUM C14-16 OLEFIN SULFONATE 270-407-8931-534-0 01-2119513401-57	<p>Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318</p> <hr/> <p>Limite de concentration spécifique Skin Irrit. 2; H315 &gt;= 5 % Eye Irrit. 2; H319 &gt; 5 - 38 % Eye Dam. 1; H318 &gt; 38 %</p>	= 5 - < 10
acide l-(+)-lactique	LACTIC ACID 201-196-2 01-2119474164-39	<p>Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318</p> <hr/> <p>Limite de concentration spécifique Skin Irrit. 2; H315 3 - &lt; 5 % Eye Dam. 1; H318 &gt;= 3 % Eye Irrit. 2; H319 1 - &lt; 3 % Skin Corr. 1C; H314 &gt;= 5 %</p>	= 5 - < 10
1-butoxypropane-2-ol	BUTOXYPROPANOL 225-878-4 603-052-00-8 01-2119475527-28	<p>Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315</p> <hr/> <p>Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 &gt; 20 % Skin Irrit. 2; H315 &gt; 20 %</p>	= 5 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux	: <ul style="list-style-type: none"> <li>S'éloigner de la zone dangereuse.</li> <li>Consulter un médecin.</li> <li>Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.</li> </ul>
En cas d'inhalation	: <ul style="list-style-type: none"> <li>Amener la victime à l'air libre.</li> <li>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.</li> </ul>
En cas de contact avec la peau	: <ul style="list-style-type: none"> <li>Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.</li> <li>Laver au savon avec une grande quantité d'eau.</li> </ul>

## APESIN SAN

WM 0714818

Numéro de commande: 0714818

Version 3.7

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.

En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.  
Protéger l'oeil intact.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : effets corrosifs

Risques : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

## APESIN SAN

WM 0714818

Numéro de commande: 0714818

Version 3.7

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination",. Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.  
Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit frais. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : <\*\* Phrase language not available: [ FR ] CUST - WM01.00062 \*\*>  
<\*\* Phrase language not available: [ FR ] CUST - WM01.00019 \*\*>  
<\*\* Phrase language not available: [ FR ] CUST - WM01.00021 \*\*>

## APESIN SAN

WM 0714818

Numéro de commande: 0714818

Version 3.7

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
acide methanesulfonique 75-75-2	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	2,89 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	19,44 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,44 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	1,44 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	8,33 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,76 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	8,33 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,73 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme	0,7 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,42 mg/m3
acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium SODIUM C14-16 OLEFIN SULFONATE	Travailleurs	Contact avec la peau	Exposition à long terme, Effets systémiques	2158,33 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systémiques	152,22 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Exposition à long terme, Effets systémiques	1295 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systémiques	45,04 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Exposition à long terme, Effets systémiques	12,95 mg/kg
1-butoxypropane-2-ol BUTOXYPROPANOL	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	147 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	52 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	43 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	22 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	12,5 mg/kg p.c./jour

#### Concentration prédictive sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

## APESIN SAN

WM 0714818

Numéro de commande: 0714818

Version 3.7

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
acide methanesulfonique 75-75-2	Eau douce	0,012 mg/l
	Eau de mer	0,0012 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0251 mg/kg
	Sol	0,00183 mg/kg
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,12 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium SODIUM C14-16 OLEFIN SULFONATE	Eau douce	0,042 mg/l
	Eau de mer	0,0042 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,025 mg/l
	Sédiment marin	0,2025 mg/l
	Sol	0,0061 mg/l
	STP	4 mg/l
1-butoxypropane-2-ol BUTOXYPROPANOL	Eau douce	0,525 mg/l
	Eau de mer	0,0525 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,36 mg/kg
	Sédiment marin	0,236 mg/kg
	Sol	0,16 mg/kg
	STP	10 mg/l
	intermittent release	5,25 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.  
Type de Filtre recommandé:  
Filtre ABEK-P3

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : rouge

## APESIN SAN

WM 0714818

Numéro de commande: 0714818

Version 3.7

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: env. 0,3, 100 % à 20 °C
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	: Donnée non disponible
Vitesse de combustion	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,048 g/cm3 à 20 °C
Hydrosolubilité	: Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

aucun(e)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de décomposition en utilisation conforme.

## APESIN SAN

WM 0714818

Numéro de commande: 0714818

Version 3.7

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

##### Composants:

###### acide methanesulfonique

###### 75-75-2:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 200 mg/kg  
DL50 (Rat): 649 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Souris): > 1,88 mg/l  
Durée d'exposition: 1 h  
CL0 (Rat): 0,74 mg/l  
Durée d'exposition: 6 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 1.000 - 2.000 mg/kg

###### acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium

##### SODIUM C14-16 OLEFIN SULFONATE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 52 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

## APESIN SAN

WM 0714818

Numéro de commande: 0714818

Version 3.7

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 6.300 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### acide L-(+)-lactique

#### LACTIC ACID:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 4.875 mg/kg  
DL50 oral (Cochon d'Inde): 1.810 mg/kg  
DL50 oral (Rat, femelle): 3.543 mg/kg  
DL50 oral (Rat, mâle): 4.936 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 7,94 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

### 1-butoxypropane-2-ol

#### BUTOXYPROPANOL:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, mâle et femelle): 3.300 mg/kg  
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur  
DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 651 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Produit:

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

#### Composants:

### acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium

#### SODIUM C14-16 OLEFIN SULFONATE:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Irritant pour la peau.

### acide L-(+)-lactique

#### LACTIC ACID:

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritant pour la peau.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

## APESIN SAN

WM 0714818

Numéro de commande: 0714818

Version 3.7

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

### Composants:

**acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium**

#### **SODIUM C14-16 OLEFIN SULFONATE:**

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Risque de lésions oculaires graves.

#### **acide L-(+)-lactique**

#### **LACTIC ACID:**

Espèce	:	Œil de poulet
Résultat	:	Provoque de graves lésions des yeux.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### Produit:

Remarques	:	Donnée non disponible
-----------	---	-----------------------

### Composants:

**acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium**

#### **SODIUM C14-16 OLEFIN SULFONATE:**

Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

#### **acide L-(+)-lactique**

#### **LACTIC ACID:**

Espèce	:	Cochon d'Inde
Résultat	:	Pas un sensibilisateur de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Pas classé(e)
--	---	---------------

Cancérogénicité	:	Pas classé(e)
-----------------	---	---------------

Toxicité pour la reproduction	:	Pas classé(e)
-------------------------------	---	---------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
--	---	---

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
---	---	--

### **Toxicité à dose répétée**

#### Composants:

**acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium**

#### **SODIUM C14-16 OLEFIN SULFONATE:**

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	259 mg/kg

## APESIN SAN

WM 0714818

Numéro de commande: 0714818

Version 3.7

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

Voie d'application : Dermale  
Durée d'exposition : 2 Jahre

### acide l-(+)-lactique

#### LACTIC ACID:

Espèce : Rat  
LOAEL : 886 mg/kg  
Voie d'application : Dermale

Voie d'application : Oral(e)

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### acide methanesulfonique 75-75-2:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 10 - 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 10 - 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 10 - 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries : CE50 : 10 - 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur  
Remarques: voir texte créé par l'utilisateur

##### acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium 68439-57-6:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 4,2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les : (Daphnia magna (Grande daphnie )): 4,53 mg/l

## APESIN SAN

WM 0714818

Numéro de commande: 0714818

Version 3.7

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

autres invertébrés aquatiques	Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	: (Skeletonema costatum (algue marine)): 5,2 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les bactéries	: CE50 (Bactéries): 230 mg/l Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour les plantes	: 2025 mg/l Durée: 10 d
<b>acide L-(+)-lactique</b> <b>79-33-4:</b>	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 130 mg/l Durée d'exposition: 96 h  CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 320 mg/l Durée d'exposition: 48 h  CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 130 mg/l Durée d'exposition: 96 h  CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 195 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203 BPL: oui
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 130 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202 BPL: oui  CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 240 mg/l Durée d'exposition: 48 h  CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 250 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	: CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 3.500 mg/l  CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 2.800 mg/l Durée d'exposition: 72 h  CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): > 2.800 mg/l Durée d'exposition: 72 h  NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1.900 mg/l Durée d'exposition: 70 h
Toxicité pour les bactéries	: CE50 (boue activée): > 100 mg/l Durée d'exposition: 3 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: Concentration minimale avec effet observé: 2,18 mg/l Durée d'exposition: 90 d Espèce: Poisson
Toxicité pour les organismes terrestres	: CL50: 2.250 mg/kg> Durée d'exposition: 14 d Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

## APESIN SAN

WM 0714818

Numéro de commande: 0714818

Version 3.7

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

### 1-butoxypropane-2-ol

5131-66-8:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 560 - 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Poecilia reticulata (Guppie)): 180 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Poisson): 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 560 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues

: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

NOEC (Selenastrum capricornutum): 560 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les bactéries

: CE50 (Bactérie): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

acide methanesulfonique  
75-75-2:

Biodégradabilité

: Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: > 99 %  
Durée d'exposition: 28 d

acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium  
68439-57-6:

Biodégradabilité

: Biodégradation: > 80 %  
Méthode: OECD 301 B  
Remarques: Selon les résultats des tests de biodégradabilité ce produit est considéré comme étant facilement biodégradable.

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 790 mg/g

Carbone organique dissous (COD) : 190 mg/g

acide L-(+)-lactique  
79-33-4:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

## APESIN SAN

WM 0714818

Numéro de commande: 0714818

Version 3.7

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 450 mg/g  
Le temps d'incubation: 5 d

600 mg/g  
Le temps d'incubation: 20 d

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 900 mg/g

ThOD : 1.067 mg/g

**1-butoxypropane-2-ol**  
5131-66-8:

Biodégradabilité : Biodégradation: 90 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 E  
Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

**acide methanesulfonique**

75-75-2:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -2,38

**1-butoxypropane-2-ol**  
5131-66-8:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): < 100  
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,2

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Composants:

**acide methanesulfonique**

75-75-2:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 1  
Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB)..

### 12.6 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## APESIN SAN

WM 0714818

Numéro de commande: 0714818

Version 3.7

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. En accord avec les réglementations locales et nationales.
Emballages contaminés	: Vider les restes. Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.
Code des déchets	Le code européen des déchets 20 01 29* Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

ADR	: 3265
IMDG	: 3265
IATA	: 3265

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR	: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (acide methanesulfonique)
IMDG	: CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (methanesulphonic acid)
IATA	: Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s.

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR	: 8
IMDG	: 8
IATA	: 8

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR	
Code de classification	: C3
Groupe d'emballage	: III
Numéro d'identification du danger	: 80
Étiquettes	: 8
Code de restriction en tunnels	: (E)
IMDG	
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 8
No EMS Numéro	: F-A, S-B
IATA	
(Cargo)	: Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s.
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 8

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

## APESIN SAN

WM 0714818

Numéro de commande: 0714818

Version 3.7

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

### IMDG

Polluant marin : non

### IATA

Dangereux pour l'environnement : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 pour Conditions de restriction

Seveso III: Directive 2012/18/UE : Non applicable

du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Mise à jour: Non applicable

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 17,62 %  
923,24 g/l  
contenu en COV sans eau

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 17,62 %  
184,69 g/l  
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois

## APESIN SAN

WM 0714818

Numéro de commande: 0714818

Version 3.7

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

Règlement (UE) no 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

Numéro de l'autorisation : N-79655

Conformément au règlement : 5 - <15% Agents de surface anioniques, Parfums, LACTIC ACID  
relatif aux détergents CE  
648/2004

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

---

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H290	: Peut être corrosif pour les métaux.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Met. Corr.	: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique;

## APESIN SAN

WM 0714818

Numéro de commande: 0714818

Version 3.7

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Met. Corr. 1	H290
Skin Corr. 1A	H314
Eye Dam. 1	H318

#### Procédure de classification:

Méthode de calcul
Sur la base de données d'essai.
Sur la base de données d'essai.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

500000004795